

Monsieur de LA VILLEON indique que la démarche de Café de Pays qui était portée par la Région Bretagne n'existe plus. Néanmoins, il serait amplement satisfait si Madame FROGER appliquait les principes de cette démarche. Il interroge Madame FROGER sur le type de restauration. Celle-ci indique que dans un premier temps, la restauration sera dite rapide (tartines, quiches) ainsi que des repas en pot via un fournisseur.

Monsieur le Maire demande à Madame FROGER si elle a sollicité des aides de la CCBP. Il rappelle aussi que le bail est de type commercial pour une durée de 36 mois et qu'un stage à la chambre des métiers est obligatoire.

Il questionne aussi la candidate sur la présence de trois temps forts durant l'année et sa capacité à y répondre. Mme FROGER indique qu'elle prendra un renfort pour ces événements.

Il lui demande si elle s'est rapprochée des offices de tourisme. Elle répond ne pas l'avoir encore fait.

Madame FROGER indique que pour le début de son activité, elle gardera son ARE.

Monsieur le Maire lui demande si elle a candidaté pour d'autres offres. Elle indique qu'elle a posé sa candidature sur une autre offre mais qu'elle n'a pas été retenue.

Madame LOUVEL interroge la candidate sur la variété de la carte proposée. Madame FROGER indique souhaiter travailler avec des produits de saison et varier les plats. Elle a déjà trouvé ses fournisseurs pour la volaille, les glaces et le fromage. Elle sait qu'elle doit développer ses compétences dans le domaine de la restauration. Elle compte organiser des repas et soirées à thème, proposer des huîtres le dimanche matin.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Mme Emmanuelle LOUVEL est désignée secrétaire de séance.

II- DELIBERATIONS

DELIBERATION N°1 Contrat d'entretien annuel des espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un contrat de tonte de la SARL CONFLANT pour l'entretien des espaces verts sur la commune. Le devis présenté s'élève à 1449€ HT soit 1738.80€ TTC.

Pour mémoire ce montant est identique à la prestation proposée en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2 Candidature de Mme FROGER pour le CRSE

Monsieur Le Maire rappelle la situation du Café Restaurant Saint Fiacre. Suite au départ de Mme LEBOIS, un appel à candidature a été affiché dès septembre sur le site internet communal, sur Le Bon Coin et transféré dans les réseaux de la CCI. Deux dossiers aboutis ont été déposés et les candidats reçus en entretien. La candidature de Madame FROGER Anne-Gabrielle, domiciliée à Saint Malo a été retenue car elle correspondait à nos critères de sélection. Madame FROGER, après le dépôt d'un dossier de candidature à l'adresse de l'ensemble des conseillers, a pu présenter ce jour même en introduction du conseil son projet pour le café restaurant Saint Fiacre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ACCEPTER le recrutement de Madame FROGER Anne-Gabrielle pour la reprise du café restaurant.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°3 Mutation du débit de boisson (4ème catégorie) du café restaurant

Suite au recrutement de Mme FROGER par le conseil, Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'accepter la mutation du débit de boisson à son profit et d'établir un projet de bail de type commercial pour le café restaurant St Fiacre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ACCEPTER la mutation du débit de boisson (4ème catégorie) au profit de Madame FROGER Anne-Gabrielle en remplacement de Madame LEBOIS et ce à partir du 1^{er} avril pour un bail commercial d'un montant de 550.75€ TTC mensuel.
- CHARGER Monsieur Le Maire d'établir l'énoncé du bail auprès de Maître CHAUVIN, avocat puis de le faire acter par Maître LECOQ notaire à TINTENIAC.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

III- POINTS DIVERS

Point sur le courriel de Monsieur et Madame ARBEY concernant la chaire de l'église

Monsieur et Madame ARBEY, propriétaire de l'ancien presbytère ont demandé par courriel le retrait de la chaire de l'église qui est entreposé dans leur grenier depuis les années 60. Ceux-ci souhaitent qu'elle soit retirée avant la fin mars. Monsieur le Maire indique que la chaire sera déplacée dans l'atelier communal afin que Mme JABLONSKI, conservatrice des monuments historiques, puisse en définir sa valeur patrimoniale.

Point carte communale

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose plus de la compétence de planification urbanistique suite à son transfert à la Communauté de Communes de Bretagne Romantique. Ces derniers souhaitent que les élus municipaux puissent donner leur avis concernant la poursuite des travaux sur la carte communale. Suite à la réunion à la Communauté de Communes, cinq terrains en centre bourg ont été proposés par l'Atelier Découverte à rendre potentiellement constructibles. Après discussions avec les différents propriétaires et vu la présence des réseaux, trois terrains semblent être identifiés en centre bourg comme pouvant être constructible. Les conseillers souhaiteraient que la parcelle 915 puisse accueillir une maison, la parcelle 636 trois maisons et la parcelle 591 puisse aussi en accueillir deux.

Avis du conseil sur la réalisation des travaux de l'église

La commission église présente un tableau de budget prévisionnel comprenant les différentes subventions possibles pour ce projet et les différentes dépenses. La commission a aussi présenté les scénarios d'emprunt pour ce projet. Monsieur le Maire remercie la commission pour son travail. La commission demande à l'ensemble du conseil un avis sur la démarche de rénovation de l'église. Celui-ci a émis un avis favorable et souhaite la poursuite de la réflexion. Monsieur le Maire indique qu'il prendra conseil auprès de Monsieur ERUSSARD, le comptable public en charge de la commune.

Projet parcours BMX en collaboration avec l'AFEL

Monsieur Le Maire rappelle la demande des enfants de la commune de disposer d'un terrain de BMX adressé précédemment au conseil municipal. Il indique qu'un accompagnement de ce projet par l'AFEL a été décidé et que ce chantier ne débiterait pas avant Pâques.

Courrier de la DRFIP sur le changement de trésorerie

Monsieur le Maire fait part du courrier de la DRFIP concernant une migration de la commune de la trésorerie de Montfort sur Meu vers la trésorerie de Tinténac. Ce changement n'aura pas lieu en 2019 mais éventuellement au 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

Néant

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 8 mars 2019 à 20 heures

Pour extrait conforme,
Délibération publiée le février 2019
Transmise le février 2019
Certifié exécutoire,
Le Maire,
C. DAUGAN

Le Maire
M. C. DAUGAN

1^e Adjoint
M. P. GICQUEL

2^e Adjoint
M. J.P GUILLEMER

M. A. FAURE

M T. GENARD

M. H. de LA VILLEON

M. J.Y JULLIEN

Mme E. LOUVEL

Mme. N. GAURON
Absente